



La Gazette de HOUX

AMENAGEMENTS ROUTIERS

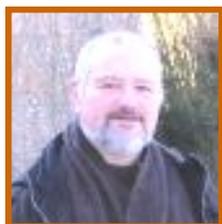


Editorial	2	Communiqué du SDIS	8
		Recrutement de pompiers volontaires	
Vie locale		Histoire locale	
Repas des Anciens 2018	3	L'Ambassadeur des Etats-Unis à Houx	9
Balade du Père Noël			
Vie locale		Utilisation du défibrillateur	10
Vœux du Maire - Après midi jeux	4	Elections Européennes du 26 mai	
SECURITE ROUTES			
Réunion sur les voies de la commune	5-6	L'essentiel des Conseils Municipaux	11
SECURITE ROUTES - DECHETS VERTS			
Statistiques du radar, modifications, rappels.	7	Etat civil, Loto, Annonce CPCF, Rappel tout à l'égout, Numéros importants, Permanences de la Mairie	12
Espace déchets verts - IMPORTANT			

AGENDA

31 mars 2019	Loto du CPCF à 13h30 en salle socioculturelle
1er mai 2019	Quatrième prix de la traditionnelle course cycliste de Houx
25 mai 2019	Nettoyage de printemps de la commune
26 mai 2019	Elections Européennes
31 mai au 2 juin 2019	Fête Médiévale Chartres 1254

EDITORIAL



« Nous avons décidé de renforcer la sécurité au sein de notre commune. En effet, nous avons acquis un nouveau radar pédagogique que nous avons installé rue de l'aqueduc. Cet équipement doit compléter le rétrécissement réalisé à l'entrée de Houx.

La vitesse excessive dans le bourg reste une réalité. Nous avons pu constater qu'un nombre important d'automobilistes ne respectent pas les règles de base, c'est-à-dire : les priorités à droite, les stops et les sens interdits. Ne nous leurrons pas, la grande majorité des accidents ont pour fondement nos propres comportements au volant.

Un coup de chapeau ! À Greta Thunberg et aux jeunes Lycéens et étudiants, qui ont participé à une marche pour le climat à Paris le vendredi 22 février 2019. Ils étaient munis de nombreuses pancartes – sur lesquelles on peut lire « Quand je serai grand, je voudrais être vivant » ou « Papa, maman, si la planète sèche, alors moi aussi »

Jean-François PICHERY
Maire de Houx

REDACTEURS	DIRECTEUR DE PUBLICATION : JF Pichery
JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet, JC Gagnol	REALISATION : JL Fouquet
Nombre d'exemplaires : 350	EDITEUR : Commune de HOUX

VIE LOCALE

REPAS DES ANCIENS

Le samedi 8 décembre s'est déroulé, comme à l'accoutumée, à la salle socioculturelle le repas des Anciens et du personnel communal organisé par le C.C.A.S. Ce fut encore une bonne occasion pour nos aînés qui avaient pu faire le déplacement de rencontrer leurs amis et d'échanger dans une ambiance conviviale, entre eux et avec les membres de l'équipe municipale présents à cette occasion.

Le déjeuner, fort apprécié par les convives, fut suivi d'un spectacle de magie, danses et chants assurés par l'Étincelle.

Un franc succès pour cette journée festive avec nos concitoyens que nous aurons plaisir à rassembler à nouveau à la fin de l'année.



BALADE DU PÈRE NOËL

Notre village est habitué à la visite du Père Noël, visite qui marque le début des fêtes de fin d'année. Il a encore cette année honoré ce rendez vous en accomplissant le samedi 22 décembre sa promenade traditionnelle. Les conditions météorologiques étaient très favorables pour cette balade conduite par la charrette tirée par les ânes de Marolles. Les suiveurs étaient nombreux, parents et enfants se pressant pour récolter les bonbons généreusement distribués par le Père Noël.

Parti de l'école de Yermenonville, le parcours s'est achevé à la salle socioculturelle de Houx avec quelques friandises, gâteaux et boissons et, pour les enfants sages, photos avec le Père Noël qui a promis de revenir en 2019.



VŒUX 2019



Le 19 janvier après midi les Houssois étaient conviés aux vœux de la municipalité à la salle socioculturelle.

C'est en présence du député de la circonscription, M. Kasbarian, ainsi que d'élus de certaines communes voisines que M. le Maire a dressé le bilan des actions de l'année écoulée et a adressé tous ses vœux à tous les habitants de la commune.

Il a bien sûr profité de l'occasion pour évoquer les actions à venir durant l'année 2019, notamment les travaux qui doivent être menés dans le secteur de la Villeneuve.

Un moment convivial, avec partage de la traditionnelle galette, a clôturé cette rencontre.

APRES MIDI JEUX A HOUX



Le dimanche 20 janvier dernier, la salle des fêtes de Houx bruissait des rires des enfants, s'emplissait de la bonne odeur des crêpes et proposait à tous un après-midi autour des jeux de société rassemblant les familles, les grands et les petits. Cet après midi était coorganisé par l'association de parents de l'école maternelle de Gas (regroupant les enfants de Gas, Houx et Yermenonville) et Marlène Petit, animatrice de jeux Oika Oika.

Notre association, dont le nom est "Si tu aimes ton école", a pour but d'organiser des événements pour partager de bons moments avec les enfants et collecter des fonds afin de financer des spectacles, faire des dons financiers et matériels à l'école maternelle.

Cette année, plusieurs actions ont déjà eu lieu :

- Une vente de chocolats par catalogues à l'école
- Le marché de Noël de Gas : les enfants ont fait en classe 800 sablés de

Noël variés que nous avons vendus.

- L'après-midi jeux de société en partenariat avec Marlène Petit (Jeux Oika oika), à la salle des fêtes de Houx : nous avons eu le plaisir de recevoir environ 80 personnes, tous âges confondus. Plus de 200 jeux étaient en libre accès.



Tout le monde a apprécié cet après-midi ludique et l'école maternelle de Gas a reçu un don de 13 jeux : 9 par l'association et 4 grâce aux commandes de jeux faites par les participants. Nous sommes ravies du succès de cette animation et pensons la reconduire l'année prochaine.

Nous organiserons la Chasse aux œufs le 22 avril 2019 dans le jardin de la salle polyvalente de Gas. Nous vous y attendons nombreux, toujours dans la convivialité !

Pour nous contacter, une seule adresse : situaimestonecole@gmail.com

SECURISATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Eure & Loir
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

WWW.EURELIEN.FR

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

COMPTE RENDU
DE REUNION

Fiche de la réunion

Commune de HOUX—Point sécurisation des voies en traverse de la commune

Date de la réunion : 7 janvier 2019

Participants

M. Pichery Jean-François, M. Fouquet Jean-Luc., M. Gagnol Jean-Claude, M. Binois Cyril

Points traités

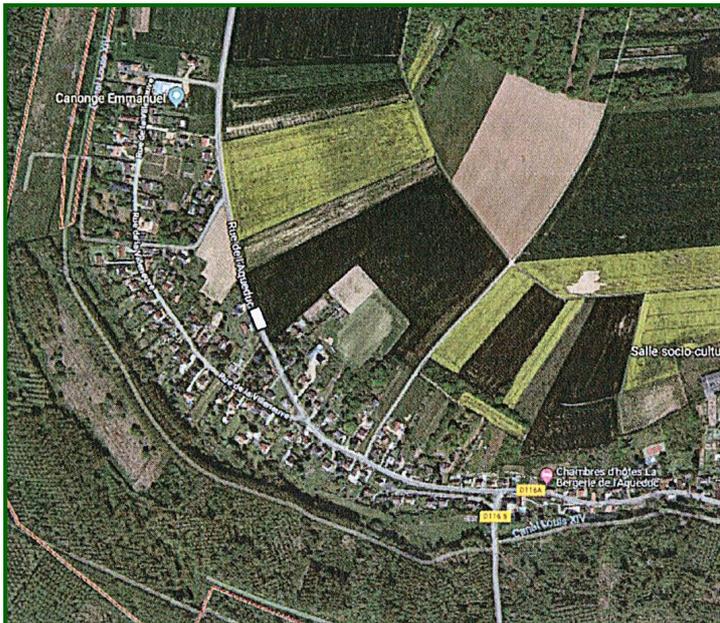
Ordre du jour	Sujet 1 :	Point aménagement entrée d'agglomération RD 116
	Sujet 2 :	Rue du Château d'Eau
	Sujet 3 :	Points divers Echange.

Sujet n° 1 : Point aménagement entrée d'agglomération RD 116a

"Sur l'année 2018 la commune a mis en place une écluse en entrée d'agglomération rue de l'Aqueduc (itinéraire de déviation des gabarits supérieurs à 3m40 de la RD 28) du côté de Maintenon sur la RD 116a.

L'aménagement est considéré comme trop permissif par la municipalité qui constate des comportements de refus de priorité (suivant l'heure, les usagers forcent le passage) et des vitesses toujours très élevées.

Dans le cadre de l'ATD (Agence Technique Départementale) il est demandé de faire des mesures de vitesses et d'analyser la possibilité de maintenir la



priorité à droite au niveau des voies communales rue de la Grenouillère et rue de la Villeneuve et d'envisager la mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km/h de la zone concernée dans le sens rentrant en agglomération.

Les horaires de passage domicile/gare, semblent être les principaux motifs des excès.

"Par ailleurs, il est noté que la commune réalise avec Chartres Métropole l'enfouissement des réseaux dans le hameau de la Villeneuve. Une permission de voirie doit être réalisée en régularisation pour l'aménagement du rétrécissement.

Sujet n° 2 : Rue du Château d'Eau et rue de la Mairie

"La rue de la Mairie, RD 116a (C3) qui est une route départementale en sens unique, est fortement circulée, du



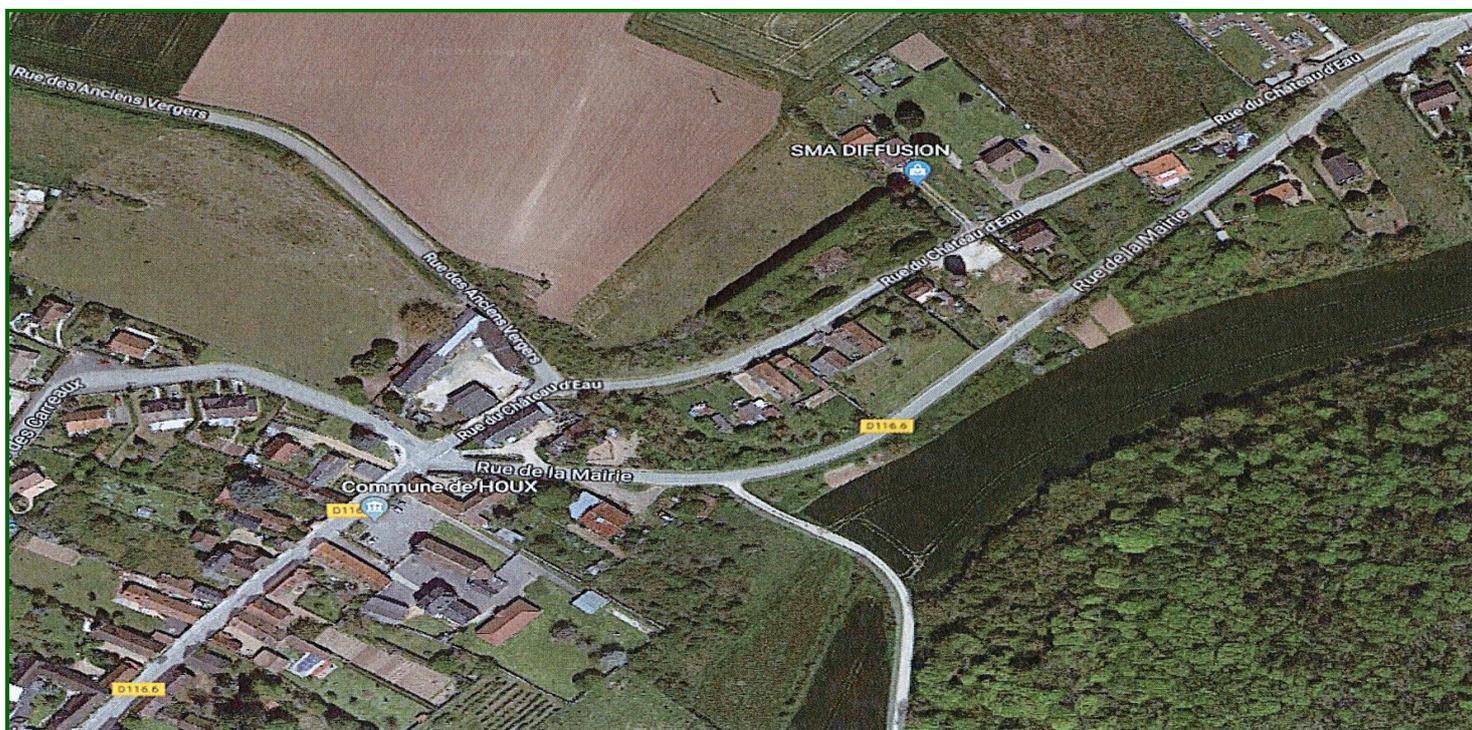
moins par des poids lourds depuis l'aménagement du barreau RD 328/10 à Hanches. Cette section est dans un mauvais état et la commune serait favorable à la reprise de la couche de surface.

"Le carrefour rue de la Mairie, rue du Château d'Eau et rue des carreaux est assez peu lisible. Les stops en place situés sur la rue de la Mairie et sur la rue du Château d'Eau (sens nord -> sud) sont assez peu perceptibles mais la municipalité souhaite conserver le régime de priorité existant.



Cette approche de carrefour nécessite toutefois un renfort de signalisation directionnelle permettant à l'usager non riverain de comprendre que la rue de la Mairie plus large et moins urbanisée constitue l'axe principal en montée en direction de Hanches et de Gas. Une réflexion sur les aménagements de sécurité sur ce carrefour est souhaitée pour rééquilibrer le trafic et éviter l'utilisation de la rue du Château d'Eau comme une voie d'évitement par les usagers de passage."

En attendant le projet d'aménagement à proposer dans le cadre de l'ATD serait de mieux marquer les 2 carrefours entre la rue du Château d'Eau et la rue de la Mairie et de renforcer l'usage de la rue de la Mairie.



Sujet n° 3 : Echanges sur les routes à traiter prioritairement suivant l'avis de la commune.

Points divers

L'état des voies départementales est satisfaisant au vu du trafic. La RD 116 a en agglomération au-dessus de la rue des Carreaux souffre d'une détérioration des accotements liée notamment à l'absence de traitement des eaux de pluie et à une largeur limite pour les poids lourds. Il est rappelé qu'en agglomération l'aménagement des parties hors chaussée reste à la charge de la commune.

D'autre part, la commune le souhaitant et l'état le justifiant, la rénovation de la couche de roulement de la rue de la Mairie entre la rue du Val de Voise et la rue des Carreaux sera chiffrée et intégrée aux programmes établis pour un vote du département dans les années à venir.

La possibilité de traitement des eaux par modification légère du dévers dans la section en pente doit être analysée par les services.

Jean-Claude Gagnol

SECURITE ROUTIERE : STATISTIQUE DU RADAR A L'ENTREE NORD-EST DE HOUX

De novembre à janvier 2019 (3 mois) :

21575 véhicules entrants dans le village :

94% circulent à une vitesse inférieure à 50Km/h

6% entre 51 et 70Km/h

Max 86Km/h le 22/10/2018 à 18h46

Rappel des pourcentages en 2015 : 14,48% des véhicules en excès de vitesse, allure maximale constatée 92km/h



19892 véhicules sortants du village :

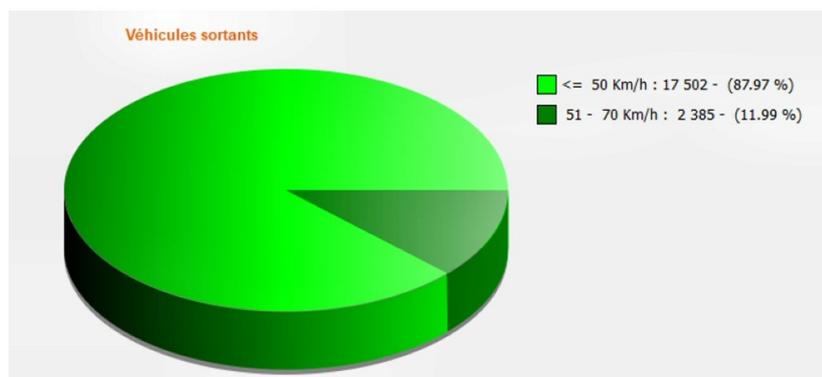
88% circulent à une vitesse inférieure à 50Km/h

12% entre 51 et 70Km/h

Max 89Km/h le 15/12/2018 à 11h38 : 4

fois entre 80 et 90Km/h

Rappel des pourcentages en 2015 : 6,38% des véhicules en excès de vitesse, allure maximale constatée 89km/h



MODIFICATIONS ENVISAGEES

Nous étudions les limitations de vitesse :

- ⇒ A 30 Km heure pour la rue du Château d'eau
- ⇒ A 20 Km heure pour le chemin du Saint Sacrement.



Respectons le code de la route, limitation de vitesse, priorité à droite, les sens interdits.



DECHETS VERTS

L'espace prévu pour les déchets verts à proximité de la station d'épuration est désormais fermé à toute dépose car les déchets ne sont plus collectés par le SITREVA.

Les déchets verts doivent donc être apportés dans une déchetterie à proximité.

En cas de difficulté, veuillez-vous adresser en Mairie ou auprès des agents communaux.



OSEZ AGIR... Devenez sapeur-pompier volontaire

Le service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir (SDIS 28)

recrute à Maintenon et à Yermenonville

L'engagement citoyen est le fondement de l'organisation des secours en France. Il est une des conditions nécessaires qui permettent d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous. Le département d'Eure-et-Loir compte moins de 2 000 sapeurs-pompier volontaires. Ce n'est pas suffisant pour faire face aux plus de 26 000 demandes de secours annuelles.

Le secours est l'affaire de tous, d'autant plus dans des secteurs géographiques à faible densité urbaine.

Il repose avant tout sur la solidarité collective. Générosité, enthousiasme, sens des autres, sont les qualités qui caractérisent les sapeurs-pompier volontaires. Ces hommes et ces femmes sont nos voisins, nos amis, nos collègues. Ils sont étudiants, artisans, employés d'une entreprise... Ils ont tous décidé d'enrichir leur vie en se mettant au service du secours de leurs concitoyens, de vivre une aventure humaine exceptionnelle qui leur permet de se dépasser en se mettant au service des autres, d'être membre à part entière d'une équipe dynamique et soudée, de vivre avec elle des moments uniques.

Alors, pourquoi pas vous ?

Le SDIS 28 recrute notamment au centre de secours de Maintenon et au centre d'intervention de Yermenonville.

Vous avez envie d'agir, vous souhaitez aider vos concitoyens ? Alors devenez sapeur-pompier volontaire au SDIS 28.

Il vous suffit de :

- ✓ être âgé(e) de 17 ans au moins et de 55 ans au plus,
- ✓ satisfaire aux conditions d'aptitudes physique et médicale,
- ✓ jouir de vos droits civiques,
- ✓ suivre une formation initiale.

Conventions de partenariat

avec les employeurs

Je suis salarié(e). Est-ce que mon activité professionnelle peut-être compatible avec un engagement de sapeur-pompier volontaire ?

Oui, des conventions peuvent être mises en place avec les employeurs.

Le SDIS 28 a d'ores et déjà signé des conventions avec des organisations d'employeurs privés, des chambres consulaires, l'association des maires et avec l'Éducation nationale, pour faciliter la participation des sapeurs-pompier volontaires aux missions de secours et leur formation.

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou contactez la mission volontariat du SDIS 28.

Un contact n'engage à rien

mais peut changer votre vie et celle des autres.

Alors n'hésitez plus, contactez la mission volontariat du SDIS 28

Service départemental d'incendie et de secours - 7 rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES

mission-volontariat@sdis28.fr - Tél : 02 37 91 88 89

ou contactez le centre de secours de Maintenon : 1maintenon@sdis28.fr

ou le centre d'intervention de Yermenonville : 1yermenonville@sdis28.fr



L'Ambassadeur des Etats-Unis en visite à Houx (1938)

Le 21 mai 1938, notre village recevait un visiteur prestigieux : Son Excellence William C Bullit, ambassadeur des Etats-Unis en France. La raison de la présence de cet hôte de marque : La célébration en mairie de Houx du mariage de Ann France Bird, 21 ans, employée à la chancellerie de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, dont il était le témoin, avec Thomas W Wilson, 25 ans, journaliste correspondant à Paris du journal new-yorkais « The Sun », tous deux citoyens américains.

Les parents de la mariée, domiciliés à Paris, avaient acquis, quelques années auparavant, de la famille Husson, ses derniers meuniers, la propriété du moulin de Houx et en avaient fait leur résidence secondaire.

Voici le texte du discours ou plutôt du mot d'accueil, prononcé par le maire Abel Carnis, à l'occasion du vin d'honneur organisé par la municipalité pour l'occasion :

« C'est avec un grand plaisir que la population de Houx a appris votre venue dans notre village. Pour moi, maire d'une petite commune de France, c'est un grand honneur de présenter au nom du Conseil Municipal et des habitants mes souhaits de cordiale bienvenue au représentant d'une nation amie. Veuillez accepter ces fleurs, qui mieux qu'un long et

fastidieux discours sauront vous dire nos sentiments et nos pensées.

Elles vont diront ces fleurs que, jusque dans les coins les plus cachés de France, l'Amérique est aimée et respectée. Elles vous rappelleront aussi la beauté de notre pays qui est toujours la « douce » France. Elles faneront un jour prochain, mais le souvenir de cette journée restera dans nos cœurs.

Nous espérons que lorsque vous aurez quitté notre modeste village, vous vous souviendrez de l'accueil que nous avons voulu simple et cordial.

Avant de terminer, vous me permettrez de présenter à M et Mme Wilson mes compliments et mes vœux les plus sincères de bonheur.

Unissons nos deux pays dans une même pensée. Je lève mon verre en l'honneur de la nation que vous représentez, M l'Ambassadeur et aussi, en l'honneur du grand citoyen qui préside aux destinées de la République Française.



**William C Bullit, ambassadeur
des Etats-Unis en France de 1936 à 1940**



Abel Carnis, maire de Houx de 1929 à 1945

L'utilisation du défibrillateur

Connaitre le rôle du défibrillateur, il est nécessaire de savoir ce qu'est une défibrillation cardiaque. L'arrêt cardiaque soudain, ou mort subite cardiaque, est responsable de près de 50 000 décès par an en France. La fibrillation ventriculaire est la cause la plus fréquente de ces morts subites. Lorsqu'un cœur entre en fibrillation, il est possible de lui imposer de reprendre un rythme normal en lui appliquant un courant électrique instantané de plusieurs milliers de volts (« choc électrique »), permettant de réinitialiser correctement les signaux électriques qui le parcourent (« remise à zéro électrique » des cellules du cœur pour leur permettre de retrouver leur synchronisation initiale). Ce choc est délivré par un défibrillateur automatisé externe (DAE). Deux électrodes placées sur le corps de la victime font passer un courant sur un trajet traversant le cœur. Il s'agit du traitement par défibrillation cardiaque.

L'arrêt cardiorespiratoire (ACR), un véritable enjeu de santé publique. La « chaîne de survie » désigne des actions simples à effectuer au plus vite en cas d'un arrêt cardio-respiratoire.

Les premières minutes sont essentielles, chaque minute perdue diminuant les chances de survie de près de 10%. En présence d'un arrêt cardiaque, quelques gestes simples peuvent permettre d'augmenter ses chances de survie. Ces « gestes qui sauvent » sont : 1) l'appel immédiat au 15 (services mobiles de secours, SAMU et pompiers), 2) le massage cardiaque à entreprendre immédiatement (à la portée de tous), 3) l'application la plus rapide possible de la défibrillation cardiaque.

Appeler le 15 (SAMU) pour prévenir les secours. La victime d'un arrêt cardio-respiratoire présente une perte brusque de connaissance. Elle s'effondre et est incapable de répondre à des ordres simples (cligner les yeux, serrer une main...). Elle ne montre plus aucun signe de respiration. Aucun souffle ne sort de sa bouche et sa cage thoracique ne se soulève plus.

Défibriller le cœur à l'aide d'un DAE : L'utilisation d'un **défibrillateur automatisé externe** augmente considérablement les chances de survie de la victime en arrêt cardiorespiratoire. Très simples à utiliser, les DAE délivrent un choc électrique qui va permettre au cœur de repartir et de se remettre à battre efficacement. Dès l'ouverture du DAE, une voix électronique va guider l'utilisateur, en donnant les instructions nécessaires à chaque étape de la chaîne de survie. Il va « piloter » l'intervenant pendant la phase du massage cardiaque, en le guidant sur le rythme et la profondeur du massage puis indiquera comment placer les 2 électrodes sur le torse nu de la victime (une sous l'aisselle gauche, l'autre sur le côté droit de la poitrine). Le défibrillateur effectue alors lui-même le diagnostic et ne délivre le choc électrique qu'en cas de nécessité. Après le choc, le DAE vérifie si le cœur est reparti puis continue à donner les instructions à suivre. En l'absence de défibrillateur, il faut continuer le massage cardiaque sans s'arrêter, jusqu'à l'arrivée des secours. La chaîne de survie est essentielle : 1 minute gagnée, c'est 10 % de chances de survie en plus.



Implantation des défibrillateurs : La Commune de HOUX s'est dotée de deux défibrillateurs, un premier en libre-service sur la grille devant la Mairie, le second dans l'entrée de la salle socioculturelle.



ELECTIONS EUROPEENNES 26 MAI 2019

Attention, les règles d'inscription sur les listes électorales ont évolué. Elles peuvent s'effectuer tout au long de l'année.

Toutefois, pour un scrutin, la date limite est fixée au 6ème vendredi avant la date du premier tour ou le dernier jour du deuxième mois avant le scrutin.

En conséquence, pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite est le dimanche 31 mars 2019.

Une permanence se tiendra à la Mairie de Houx le samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h

L'ESSENTIEL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2018 :

- Demandes de subventions auprès de l'État (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et du Conseil Départemental (Fond départemental d'investissement) pour la réalisation d'une salle de conseil et des mariages (Etat : 39.782 € / Conseil départemental : 59.674 € / Autofinancement communal : 99.456 €)
- Demandes de subventions auprès de l'État (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et du Conseil Départemental (Fond départemental d'investissement) pour la rénovation des sanitaires de l'école et de la cantine et la création d'un préau (Etat : 22.509 € / Conseil départemental : 15.006 € / Autofinancement communal : 37.515 €)
- Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental (Fond départemental d'investissement) et de Chartres Métropole (Fond de concours) pour la réalisation d'un enrobé autour de l'atelier communal (Conseil départemental : 8 959 € / Chartres Métropole : 5 973 € / Autofinancement communal : 14 932 €)
- Demande de subvention auprès de Chartres Métropole (Fond de concours) pour le renouvellement de l'équipement informatique de l'école de Houx (Chartres Métropole : 8 329 € / Autofinancement communal : 8 329 €)
- Demande de versement en 2019 par Chartres Métropole de la seconde fraction du Fond de Concours obtenu au titre de l'année 2018 pour la réhabilitation de la voirie de la rue de la Villeneuve, soient 45 997 € en 2019
- Demande du bénéfice du fond départemental de péréquation 2018
- Décision administrative de désaffectation de l'ancienne classe intercommunale Houx-Yermenonville préalable à sa licitation
- Reprise dans le budget principal communal des résultats de fonctionnement et d'investissement de clôture de l'ex-budget assainissement 2017 transféré depuis à Chartres Métropole (Résultat de clôture excédentaire de fonctionnement : + 43 958 € / Résultat de clôture excédentaire d'investissement : + 23 947 €)
- Autorisation d'engagement, avant le vote prochain du budget primitif, des crédits 2019 dans la limite du quart des crédits constatés au titre de l'année 2018
- Renouvellement de la convention de ramassage et capture des animaux errants avec la Société Lukydogs Capture avec création d'une association Fédération Fourrière Animale Perche Beauce. Prestation incluse dans sa convention sans en augmenter le prix .

Séance du 25 janvier 2019 :

- Acquisition d'un second radar pédagogique auprès de la Société Elancité (1.840 € HT)
- Souscription d'un contrat de maintenance du défibrillateur de la place de la Mairie (120 € HT annuels)

L'intégralité des Procès Verbaux des Conseils municipaux est disponible sur le site officiel de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.ville-houx.com/vie-municipale/conseils-municipaux/>

Prochains Conseils Municipaux, en Mairie à 20h30

⇒ **Vendredi 22 mars**

⇒ **Vendredi 5 avril 2019**

Le calendrier des conseils pour 2019 est disponible sur le site Internet www.ville-houx.com



ETAT CIVIL

Décès:

03/01/2019 : M. POITEVIN Jean-Luc, Guy

02/02/2019 : Mme. RECHAUX Michelle

TOUTES NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHES



LOTO

Le CPCF organise un LOTO le dimanche 31 mars à 13h30 à la salle socioculturelle. Des prospectus seront distribués dans les boîtes aux lettres.

VENEZ NOMBREUX!!!

Le CPCF vous informe

Lors de la précédente gazette, nous avons fait un appel au bénévolat pour organiser une fête du sport dans notre village.

A ce jour, une seule personne s'est manifestée, nous sommes donc au regret d'annuler ce projet.

RAPPEL IMPORTANT : TOUT A L'EGOUT

Nous relevons trop fréquemment des lingettes jetées dans le tout à l'égout sur la Commune de Houx. Pour rappel, il est interdit de mettre dans le réseau d'assainissement des lingettes y compris celles qui sont censées se dissoudre dans l'eau. Le service d'assainissement de Chartres Métropole est perturbé par l'apport

important de lingettes. Nous trouvons même des lingettes jaunes de types industriels. Cet apport entraîne des dysfonctionnements sur les pompes de relevage et également sur le bon fonctionnement de la station d'épuration. Dans le cas où les lingettes se retrouveraient encore dans les eaux usées, nous serions obligés de faire des tests d'impact pour déterminer les auteurs de leur déversement.

**BOUCHON DE LINGETTES
(100 kg retirés)**



CHARTRES METROPOLE - NUMEROS UTILES

Guichet unique / standard général

32/34 Bd Chasles à Chartres :

02 37 23 40 00 ouverture du Lundi au Vendredi de 9 h à 17 h et le Samedi de 9 h à 12 h 30

Fontainier : 02 37 32 34 98

CM'Eau : 02 34 43 90 22 (eau potable et assainissement) : toutes demandes des usagers

Agence commerciale CM Transports :

02 37 36 26 98 : abonnements, carte jeune, informations

Déchets : numéro vert 0 800 22 20 36

Ouverture de la Mairie :

Du Lundi au Vendredi, de 9h à 12 h et de 14h à 17h sur rendez vous.

Les Mercredis de 14h à 19 h sans rendez-vous
Pour contacter la Mairie :

☎ : 02 37 32 31 54 (aux heures d'ouverture).

☎ : 02 37 32 31 94

OU

www.ville-houx.com

(formulaire de contact en page d'accueil)

Déposez toutes vos remarques ou suggestions

**✉ Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie
28130 Houx**